



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Taux

Question écrite n° 50391

Texte de la question

M Henri Bayard demande à M le ministre délégué au budget s'il n'estime pas que les taux de TVA pratiques, d'une part, sur la collecte et le traitement des ordures ménagères et, d'autre part, sur les services de l'eau et de l'assainissement devraient être harmonisés à 5,5 p 100, alors que dans le premier cas le taux en vigueur est de 18,6 p 100, ce qui s'explique mal s'agissant de services à fondement identique.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement est favorable à l'application du taux réduit de la TVA au service public de collecte et de traitement des ordures ménagères. Cela étant, cette mesure ne peut pas être envisagée dans l'immediat en raison de son coût budgétaire élevé.

Données clés

Auteur : [M. Bayard Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50391

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 1991, page 4740